

Sujet : Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > lacombemartinique (par Internet) <lacombemartinique@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis :

avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

En effet, il ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Très cordialement.

Sujet : AVIS DÉFAVORABLE SPPL DESERT

De : > dameiy6 (par Internet) <dameiy6@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:10

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable à ce projet de modification.

J'adhère complètement aux motifs de l'ASSAUPAMAR ci-joints.

—FB_IMG_1645013047644.jpg—

De : > l.b.natua (par Internet) <l.b.natua@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:11

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Projet modification servitude littoral Sainte-Luce

De : > jyce79.mv (par Internet) <jyce79.mv@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:21

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J émet un avis défavorable à ce projet .

l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Littoral ste luce

De : > peg97214 (par Internet) <peg97214@yahoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:21

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet
- l'itinéraire du sentier ne permet pas la sécurité des usager à certains endroits
- Des infrastructures bâties par les riverains sont hors la loi

Afin de mener à bien ce projet tout le monde doit y mettre du sien, le respect de l'environnement est un combat universel.

Cordialement,

Peggy Morlet
0696 39 36 36
peg97214@yahoo.fr

Sujet : Avis enquete publique SPPL sainte Luce

De : > rbbg (par Internet) <rbbg@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:23

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Mme la Commissaire enquêteur

Trop de zones d'ombre dans ce projet

La loi prévoit l'institution d'une SPPL de 3 mètres de large sur les propriétés riveraines du rivage de la mer, pour permettre le libre accès et la libre circulation sur le littoral.

Une fois de plus la France a oublié les DOM donc la Martinique puisque ce n'est que le 28 octobre 2010 que ce décret a vu le jour en Martinique

Les Martiniquais excédés de ne pas pouvoir circuler sur le littoral ont donc décidé de faire le nécessaire en ouvrant le passage piéton sur le littoral entre les anses Mabouyas et Désert à Sainte-Luce, en avril 2007, puis en Mai 2021 ce qui a fait réagir l'Etat.

Aujourd'hui dans la précipitation on nous impose un chemin ,mais quel chemin puisque deux maisons et piscines empêchent la circulation les parcelles K341 ET K796.

Certes, cette SPPL peut être modifiée, mais uniquement pour ne pas trop porter atteinte à l'intimité des riverains, tout en assurant le libre cheminement des usagers sur le littoral en toute sécurité.

Le projet soumis à l'enquête publique prévoit un sentier littoral de 1,40 mètre de large seulement, et même 70 centimètres à certains endroits (même pas la largeur d'une porte!) Selon ce projet ,le passage devrait se faire le plus souvent en crête de falaise, et même parfois en pied de falaise, accroché à une corde 3on aurait dit Tarzan " mettant en danger la population .

Aucun titre de propriété, aucune autorisation n'est produit au dossier pour les nombreuses constructions et installations (maisons d'habitation, decks, clôtures, piscines...) qui interdisent le cheminement sur le littoral oh combien nécessaire sur les 50 pas géométriques !

Aucune écriture aux droits des parcelles K341 ET K 796 expliquant comment on va passer et le coût de la reconstruction (parcelle K179 disparue par la construction d'une piscine sur le DPM !)

Pour toutes ces raisons et d'autres j'émet un AVIS DEFAVORABLE au projet de SPPL tel qu'il est présenté...

Rosalie GASCHET

Sujet : Modification servitude.

De : > cm2.pzq.97232 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 08:23

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur.

Je suis l'avis de l'ASSAUPAMAR et je vote contre la modification prévue au sujet du SSPL de Sainte Luce.

Je dois pouvoir accéder librement au littoral de mon île.

Merci de prendre en considération mon avis sur cette consultation.

Cordialement Mr GUSTAVE.

Sujet : avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce

De : > brianto.paskal (par Internet) <brianto.paskal@outlook.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:27

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement.

Pascal BRIANTO

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Littoral de Sainte-Luce

De : > helenesurgeres (par Internet) <helenesurgeres@yahoo.com>

Date : 16/02/2022 à 08:27

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

MERCI DE PRENDRE LA DÉFENSE DE NOTRE LIBRE ACCÈS ET PASSAGE SUR NOTRE LITTORAL

Sujet : Avis littoral ste luce

De : > wizuptv (par Internet) <wizuptv@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:29

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je soussigné, Hervé Lezin, vient oat lanpresente donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Avis servitude passage littoral Sainte-Luce

De : > helene.cesar (par Internet) <helene.cesar@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:31

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Envoyé de mon Galaxy model_name Orange

Sujet : Avis defavorable littoral ste luce

De : > wizuptv (par Internet) <wizuptv@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:31

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je soussigné, Hervé Lezin, résidant a choiseul case pilote, vient par la presente donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de prendre mon avis en considération.

Salutations

Rv lezin

Sujet : Avis de l'ASSAUPAMAR sur la servitude de passage des piétons sur le littoral sainte luce

De : > assaupamar (par Internet) <assaupamar@orange.fr>

Date : 16/02/2022 à 08:35

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un courrier que vous adresse l'ASSAUPAMAR dans le cadre de l'enquête publique

préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

Salutations d'écologistes martiniquais.

Rosalie GASCHET

ASSAUPAMAR

Immeuble canavalia

Place d'armes - 97232 LE LAMENTIN

email: assaupamar@orange.fr

site internet: <http://www.assaupamar.com>



— Pièces jointes : —

2022 02 15 - Enquete publique modification SPPL Ste-Luce - Avis
ASSAUPAM... (1).pdf

307 Ko

Sujet : Servitude littoral sainte luce

De : > rgourteaud13 (par Internet) <rgourteaud13@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:38

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, monsieur

Je suis défavorable au projet de modification de SPPL sur le littoral de désert à anse Mabouya Sainte-luce pour les raisons suivantes :

* Dans ce projet vous proposez un passage 1,40m , voir 70cm à certains endroits or la loi stipule qu'une servitude de 3m doit permettre à tout usager de circuler librement et en toute sécurité sur le littoral.

* Certains propriétaires ont construit des kiosques ou piscines, obligeant tout usager a passer par la mer.

Il y a là un haut risque d'accident, la sécurité selon moi prime avant tout.

Bon nombre de martiniquais pratiquent leur activité sportive sur ce littoral et ce tous les jours, donc l'affluence de personnes devrait inciter à mettre d'abord en avant l'aspect sécurité selon moi et accord avec la loi.

Très cordialement
Rosalie Gourteaud

Sujet : Servitude littoral de Ste Luce

De : > felide.etienne.fe (par Internet) <felide.etienne.fe@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 08:39

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis favorable pour une servitude de passage sur le littoral de Ste Luce

Félide ETIENNE

Sujet : Je partage « sppl » avec vous

De : > gabriellebornil7 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 08:43

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

— Pièces jointes : _____

Le 16/02/2022

Objet : projet de modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) à Sainte-Luce entre Désert et l'anse Mabouya.

Je suis DEFAVORABLE à ce projet pour les motifs suivants :

- Ce projet ne respecte pas la loi qui prévoit une SPPL de 3m ;
- Le passage n'est pas possible à certains endroits compte tenu des constructions de certains occupants sur le domaine public.

NOM Bornil PRENOM Josette

Sujet : Avis défavorable au projet de modification servitude

De : > krestyn75 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 08:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour ,

Je viens par ce courrier donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce pour ces motifs suivant :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

Sujet : Observations relatives au projet de modifications de la SPPL sur le littoral de Désert à Sainte-Luce

De : > franck.berger9 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 08:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame la commissaire enquêteur,

La loi prévoit l'institution de 3 mètres de large sur les propriétés riveraines du rivage de la mer, pour permettre le libre accès et la libre circulation sur le littoral.

Certes cette SPPL peut être modifiée mais uniquement pour ne pas trop porter atteinte à l'intimité des riverains, tout en assurant la libre cheminement des usagers en toute sécurité à toute heure.

Le projet soumis à l'enquête public prévoit un chantier littoral de 1,40 mètre de large seulement et même 70 centimètre à certain endroits (même pas la largeur d'une porte) empêchant tout croisement d'usagers.

Selon ce projet ce passage devrait le plus souvent se faire en crête de falaise, et même parfois en pied de falaise, accroché à une corde branlante au dessus de la lame battante, au mépris de la sécurité des usagers.

Aucun titre de propriété, aucune autorisation n'est produit au dossier pour les nombreuses constructions et installations (maisons d'habitation, clôtures, deck, piscines...) qui interdisent le cheminement sur le littoral.

Pour ces raisons, j'émet un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet SPPL tel qu'il est présenté.

Franck BERGER

De : > geronimo6092 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 08:59

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour je réponds NON sans équivoque.

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Observations relatives au projet de modifications de la SPPL sur le littoral de Désert à Sainte-Luce

De : > bleuoutremer9 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:00

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame la commissaire enquêteur,

La loi prévoit l'institution de 3 mètres de large sur les propriétés riveraines du rivage de la mer, pour permettre le libre accès et la libre circulation sur le littoral.

Certes cette SPPL peut être modifiée mais uniquement pour ne pas trop porter atteinte à l'intimité des riverains, tout en assurant la libre cheminement des usagers en toute sécurité à toute heure.

Le projet soumis à l'enquête public prévoit un chantier littoral de 1,40 mètre de large seulement et même 70 centimètre à certain endroits (même pas la largeur d'une porte) empêchant tout croisement d'usagers.

Selon ce projet ce passage devrait le plus souvent se faire en crête de falaise, et même parfois en pied de falaise, accroché à une corde branlante au dessus de la lame battante, au mépris de la sécurité des usagers.

Aucun titre de propriété, aucune autorisation n'est produit au dossier pour les nombreuses constructions et installations (maisons d'habitation, clôtures, deck, piscines...) qui interdisent le cheminement sur le littoral.

Pour ces raisons, j'émet un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet SPPL tel qu'il est présenté.

Jessy BERGER

Sujet : avis sur modification chemin servitude sppl sainte luce

De : > jonathan.hippocrate (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:03

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émetts un avis défavorable au projet de modification de la sppl sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3 m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Le projet prévoit un sentier de 1.4m et même 70 cm à certains endroits; ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu,promis , se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : la sécurité n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriétés des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public . Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce

De : > levert.yann (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:05

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

--

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer cet e-mail qu'en cas de nécessité.

This e-mail and any files transmitted with it are confidential and intended solely for the use of the individual to whom it is addressed. If you have received this email in error please send it back to the person that sent it to you. Unauthorized publication, use, dissemination, forwarding, printing or copying of this email and its associated attachments is strictly prohibited.

In case of emergency, dial number 17 or 112.

To contribute to the environmental protection, please print this e-mail only if necessary.

Cordialement.

Monsieur Yann LEVERT.

De : > josiok230 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas Commune de Sainte. Luce pour le (ou les) motifs Suivants :

De : > soundoromjosette (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Sujet : Avis défavorable

De : > retardato10 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:19

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de désert à Mabouyas, commune de Sainte Luce pour les motifs suivants:

- la loi donne droit à une SSPL et ce n'est pas le cas du projet
- le projet prévoit un sentier de 1m40 et même de 70 cm à certains endroits ne permettant pas un croisement d'usager en toute sécurité.
- le sentier littoral prévu se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise dans la mer, la sécurité des usagers n'étant plus assurée.
- le projet ne montre pas les titres de propriétés des occupants interdisant le passage.
- certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions(piscine) sur le domaine public, en conséquence aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : Avis défavorable

De : > elodie.lodeon (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:25

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je soussigné, Elodie Lodéon, résidant à Terreville Schoelcher, vient par la présente donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de prendre mon avis en considération.

Salutations

Elodie Lodéon

Sujet : SSPL avis défavorable

De : > ahumeau (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:30

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte Luce.

Pourquoi le projet ne concerne t'il pas deux habitations ? Ce projet n'est pas clair.

Sujet : Littoral Sainte-Luce

De : > marietricot (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:32

Pour : <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je soussignée, Marie Tricot, résidant à Fort-de-France, vient par la présente donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de prendre mon avis en considération.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses,

Marie Tricot

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPhone

Sujet : Projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Saint-Luce

De : > esther6.jean (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:34

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable à ce projet.

Sujet : SSPL avis défavorable

De : > caty.och (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:34

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte Luce.

Pourquoi le projet ne concerne t'il pas deux habitations ? Ce projet n'est pas clair.

Sujet : SSPL avis défavorable

De : > ckayjah (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:36

Pour : "Enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <Enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je donne un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral (SSPL) de Sainte Luce.

Pourquoi le projet ne concerne t'il pas deux habitations ? Ce projet n'est pas clair.

Sujet : Enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > mf.naly (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:38

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Le littoral doit être respecté :

- pour la libre circulation des piétons à pieds secs, en toute sécurité et en préservant l'état naturel du lieu ;
- pour le maintien de la végétation qui est une protection contre l'érosion,
- pour garder un espace libre entre la mer et la terre pour la reproduction de certaines espèces animales.
- le littoral est un milieu naturel qui doit le rester autant que possible.

La question de la protection du littoral en lien avec son environnement doit plus être organisée que son occupation.

S'agissant des modifications :

- Les aménagements proposés ne favorisent pas la sécurité des personnes.
- Les constructions déjà réalisées, sont-elles dans la légalité, puisque sur le domaine public, pour qu'à cause d'elles un autre passage non sécurisé à la circulation des personnes soit envisagé ?
- Un sentier de 1.40 m de large n'est pas suffisant.

Pour toutes ces raisons, je ne peux donner qu'un avis défavorable.

MF NALY

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Enquête publique

De : > emmanuel.dore972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:39

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'emets un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce, pour les motifs suivants : la loi donne droit à une SPPL DE 3 mètres et ce n'est pas le cas sur ce projet..-le projet ne montre pas les titre de propriété des occupants interdisant le passage.- aucun passage n'est possible autre que dans la mer..

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : Avis pour Enquête publique projet Ste Luce

De : > audixora (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:43

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de le prendre en compte.

Une Martiniquaise qui souhaite préserver son île.

A.HUBERVIC

Télécharger [Outlook pour Android](#)

De : > pivertmonique (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:55

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Donner un avis défavorable au projet de modification de SSPL de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de ASSAUPAMAR : Ne respecte pas le droit à une servitude de passage 3 m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits

Sujet : Enquête publique Littoral Sainte-Luce

De : > nadiasaintaime972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Enquête publique

De : > laurapierrelouis (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:59

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Servitude littorale à Ste LUCE: - avis défavorable à ce projet de sentier littoral le sentier ne respecte pas la largeur de 3 mètres - sentier dangereux dans certains endroits pour les piétons avec le réchauffement climatique il deviendra plutôt nautique et dangereux donc mon avis très défavorable. CARPIN PAUL

De : > carpinpaulraoul (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 09:59

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Sujet : Fwd: Avis défavorable au projet de modification de servitude

De : > astrid.ferreol (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 10:03

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : Astrid Ferreol <astrid.ferreol@gmail.com>

Date: mer. 16 févr. 2022 à 09:57

Subject: Avis défavorable au projet de modification de servitude

To: <enquetes-deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Par la présente, je viens donner un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-luce.

En effet, l'objectif environnemental de la protection du littoral est de préserver la biodiversité, les paysages des rivages maritimes et lacustres. ... Elle permet d'empêcher le bétonnage de sites remarquables, de concilier développement économique et protection de l'environnement.

Pourquoi les littoraux sont des espaces à préserver et à protéger ? Les littoraux en bonne santé : limitent l'érosion des côtes grâce à la végétation aquatique. développent une biodiversité extrêmement riche, à l'image de toutes les zones naturelles situées entre deux milieux. fournissent des matières premières et alimentaires (pêche, matériaux de construction...)

La Martinique est belle, préservons-la.

Bien cordialement,

Astrid FERRÉOL

Pourquoi les littoraux sont des espaces à préserver et à protéger ? Les littoraux en bonne santé : limitent l'érosion des côtes grâce à la végétation aquatique. développent une biodiversité extrêmement riche, à l'image de toutes les zones naturelles situées entre deux milieux. fournissent des matières premières et alimentaires (pêche, matériaux de construction...)